

ALERTE REGLEMENTAIRE n° 07 / 08 – juillet / août 2009

1. ENVIRONNEMENT

Détenteurs de transformateurs, de condensateurs et d'appareils électriques contenant des PCB / PCT **Rappel de l'échéance du 31 décembre 2010**

Conformément à la réglementation européenne, la France a mis en application un plan national d'élimination et de décontamination des appareils contenant des PCB et des PCT, à partir d'une base de données nationale disponible en ligne sur internet.

Tous les appareils les plus contaminés aux PCB / PCT(à partir de 500 ppm ou mg/kg) doivent être impérativement traités avant le 31 décembre 2010.

Plus d'informations :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette-PCB-PCT-light-finale_cle7e1cfd-1.pdf

http://www.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=1118

Textes réglementaires :

✚ Loi Grenelle I : adoption définitive

Après son adoption définitive par le Parlement le 23 juillet dernier, la loi est parue officiellement le 5 août 2009.

Le texte inscrit dans le droit français les grands objectifs environnementaux de la France en matière de transports, d'énergie et d'habitat déclinés en 56 thèmes dont :

- l'accélération de la rénovation thermique des bâtiments ;
- l'accélération du développement des énergies renouvelables et des transports alternatifs à la route ;
- la création de la trame verte et bleue ;
- la réduction de moitié des pesticides en 10 ans sous réserve de l'existence de techniques alternatives ;
- un régime de partenaires environnementaux pour les organisations environnementales expertes et représentatives ;
- le renversement de la charge de la preuve au bénéfice des décisions respectueuses de l'environnement ;
- la création d'une taxe kilométrique poids lourds ;
- l'augmentation de la part des énergies renouvelables en 2020.

LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020949548&dateTexte=&categorieLien=id>

ICPE :

✚ Contrôle de certaines ICPE soumises à déclaration : mise en œuvre d'un calendrier pour respecter ces obligations réglementaires

Afin d'assurer la régulation des contrôles à effectuer, les exploitants d'installations mises en service avant le 1er juillet 2009 et soumises à l'obligation de contrôle périodique prévu à l'article L. 512-11 du code de l'environnement qui n'ont pas fait réaliser à cette date le premier contrôle de celles-ci prévu soit par les [dispositions de l'article 5 du décret du 13 avril 2006 susvisé](#), s'agissant des installations mises en service avant le 30 juin 2008, soit par les dispositions du troisième alinéa de l'article R. 512-58 de ce code, s'agissant des installations mises en service entre le 30 juin 2008 et le 30 juin 2009, doivent y procéder au plus tard :

1° Le 30 juin 2010 pour les installations mises en service avant le 1er janvier 1986 ;

2° Le 30 juin 2011 pour les installations mises en service entre le 1er janvier 1986 et le 31 décembre 1991 ;

3° Le 30 juin 2012 pour les installations mises en service entre le 1er janvier 1992 et le 31 décembre 1997 ;

4° Le 30 juin 2013 pour les installations mises en service entre le 1er janvier 1998 et le 31 décembre 2003 ;

5° Le 30 juin 2014 pour les installations mises en service entre le 1er janvier 2004 et le 30 juin 2009.

Décret n° 2009-835 du 6 juillet 2009 relatif au premier contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020828245&dateTexte=&categorieLien=id>

Installations classées : modifications relatives aux études d'impact et aux meilleures techniques disponibles

Ce décret modifie les articles R. 512-8 (étude d'impact des demandes d'autorisation d'exploiter) et R. 512-28 (arrêté d'autorisation et prescriptions) du code de l'environnement, afin de compléter la transposition des directives « études d'impact » 85/337/CEE et « IPPC » 2008/1/CE. Les nouvelles dispositions concernent les effets sur le climat et le descriptif des solutions envisagées (étude d'impact), ainsi que les meilleures techniques disponibles (pour les catégories d'installations définies par arrêté). Les dispositions du décret s'appliquent aux demandes d'autorisation présentées à compter du 11 juillet 2009.

Décret n° 2009-840 du 8 juillet 2009 modifiant les articles R. 512-8 et R. 512-28 du code de l'environnement

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020833090&dateTexte=&categorieLien=id>

ICPE : modification de la nomenclature ICPE

Le décret n°2009-841 du 8 juillet 2009 modifie la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Ainsi, les rubriques 1139, 1155 et 2685 sont supprimées.

Les rubriques 1000, 1150, 1310, 1311, 1312, 1313, 1332, 1410, 1530, 1610, 1611, 2160, 2260, 2510 et 2610 sont modifiées.

Les modifications sont à la fois des changements de terminologie et des changements des seuils.

Nous vous rappelons que vous pouvez bénéficier du droit d'antériorité si l'une de ces rubriques vous concerne. En effet, les installations nouvellement classées (suite à une modification de la nomenclature par le législateur, peuvent continuer à fonctionner sans autorisation en déclaration à condition que l'exploitant se soit fait connaître du représentant de l'Etat (article L513-1 code de l'environnement).

Décret n° 2009-841 du 8 juillet 2009 modifiant la nomenclature des installations classées

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020833100&dateTexte=&categorieLien=id>

Modification de l'arrêté type 2940 (installation de peinture) : obligation de contrôle périodique

Cet arrêté instaure le régime de contrôle périodique des ICPE soumises à déclaration sous la rubrique 2940 avec une applicabilité au 1^{er} septembre 2009.

Arrêté du 15 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 2 mai 2002 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique 2940 Utilisation (application, cuisson, séchage) de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc., sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile), à l'exclusion des activités couvertes par d'autres rubriques dont les rubriques 1521, 2445, 2450

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020991002&dateTexte=&categorieLien=id>

EAU :

✚ Captage et pollution diffuse : 507 captages prioritaires retenus

Le Meeddm a publié mardi 30 juin la liste des 507 captages les plus menacés par les pollutions diffuses, en accord avec l'article 24 du projet de loi dit Grenelle I de l'environnement. Des programmes d'actions spécifiques y seront mis en œuvre.

21 captages concernent directement la Franche-Comté dont 5 sur le Territoire de Belfort.

Liste des 507 captages :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/LISTE_CAPT_GRENELLE_260509_cle18c564.pdf

✚ Analyse d'eau :

La validité de l'agrément est prorogée jusqu'à la prochaine décision d'agrément et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2009 pour les laboratoires Arrêté du 10 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2006 portant modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques au titre du code de l'environnement

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020954771&dateTexte=&categorieLien=id>

✚ Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau :

Arrêté du 23 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 9 novembre 2007 relatif aux modalités de calcul de l'assiette de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020954779&dateTexte=&categorieLien=id>

✚ Mesures de prévention ou de limitation des introductions de polluants dans les eaux souterraines

L'arrêté du 17 décembre 2008 établissant les critères d'évaluation et les modalités de détermination de l'état des eaux souterraines et des tendances significatives et durables de dégradation de l'état chimique des eaux souterraines est complété par l'arrêté suivant.

Arrêté du 17 juillet 2009 relatif aux mesures de prévention ou de limitation des introductions de polluants dans les eaux souterraines

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020985401&dateTexte=&categorieLien=id>

DECHETS :

✚ Déchets : sanctions applicables aux transferts transfrontaliers de déchets

La présente ordonnance a pour objet de permettre l'application effective du règlement communautaire (CE) n° 1013/2006, notamment en ce qui concerne les mesures de police administrative et les sanctions de la méconnaissance des obligations qu'il impose. Les articles L. 541-40, 41, 42 et 46 du code de l'environnement sont modifiés.

Parmi les sanctions administratives et pénales prévues par l'ordonnance, citons la consignation en cas de non-exécution de mesures prescrites par l'autorité compétente, ou encore une peine maximale de 2 ans d'emprisonnement, une amende de 75.000 euros, assorties le cas échéant d'une interdiction d'intervenir dans tout nouveau transfert de déchets.

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2009-894 du 24 juillet 2009 relative aux mesures de police et aux sanctions applicables aux transferts transfrontaliers de déchets

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020899779&dateTexte=&categorieLien=id>

Ordonnance n° 2009-894 du 24 juillet 2009 relative aux mesures de police et aux sanctions applicables aux transferts transfrontaliers de déchets

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020899789&dateTexte=&categorieLien=id>

AGREMENTS :

✚ Agrément d'un organisme pour les équipements sous pression transportables :

Arrêté du 29 juin 2009 portant agrément d'un organisme pour l'application du décret n° 2001-386 du 3 mai 2001 modifié relatif aux équipements sous pression transportables

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020814190&dateTexte=&categorieLien=id>

A suivre / A lire / A voir :

✚ Région de Franche-Comté : adoption de son AGENDA 21

Depuis plusieurs années, la Région Franche-Comté agit dans le sens du développement durable. Avec l'Agenda 21 régional adopté le 26 juin 2009, elle donne une cohérence globale à l'ensemble de ses projets en intégrant systématiquement leurs impacts environnementaux, sociaux et économiques à l'échelle du territoire. Il s'agit également d'adopter des pratiques exemplaires au sein des services de l'institution.

<http://agenda21.franche-comte.fr>

✚ ICPE - Règlement CLP (SGH) :

Le règlement CLP comporte des dispositions additionnelles, indépendantes du SGH, parmi lesquelles figurent de nouvelles limites spécifiques de concentration, ramenées au niveau des limites de concentrations génériques correspondantes. Pour 86 substances, cela peut entraîner pour les préparations / mélanges les contenant une nouvelle classification au regard de certaines propriétés (par exemple : la dangerosité pour l'environnement). Parmi elles, 39 voient leur régime de classement se sévérer. Un exemple important est celui de l'eau de javel (hypochlorite de sodium) pour laquelle la limite de concentration spécifique pour la phrase de risque R50 de catégorie " dangereux pour l'environnement " qui était de 25 % a été supprimée.

Ces mesures sont de nature à modifier le classement au regard de la nomenclature des installations classées des sites industriels employant ces substances, le plus souvent dans le sens d'une sévèrisation du régime applicable.

Courrier n° BRTICP/2009-127 du 23/06/09 relatif à la mise en œuvre des actions en matière d'installations classées découlant des premières mesures applicables du règlement CLP (non paru au JO)

http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/navigation/2.250.190.28.8.8604/4/2.250.190.28.6.7479

✚ Semaine de la mobilité et de la sécurité routière du 16 au 22 septembre 2009 :

La première Semaine de la mobilité et de la sécurité routière aura lieu du 16 au 22 septembre. Un appel à projets est lancé à l'attention des collectivités locales, entreprises exploitant un réseau de transport, entreprises, associations, services publics et établissements scolaires : tous sont invités à organiser des manifestations sur le thème de l'écomobilité et de la sécurité routière. Vous souhaitez participer et vous inscrire dans le cadre de l'appel à projets.

Renseignements et inscription : <http://www.bougezautrement.gouv.fr/bougezautrement/>

2. SECURITE

Prévention pandémie grippale

Une situation de pandémie grippale ne doit pas conduire à une paralysie progressive de l'activité économique du pays. C'est pourquoi, il est préconisé à toutes les entreprises, y compris les petites, moyennes et très petites entreprises (PME, TPE), d'élaborer un plan de continuité de l'activité pour anticiper et s'organiser pour assurer la protection des salariés mais aussi garantir la continuité de leur activité.

Pour vous accompagner, de nombreux outils sont à votre disposition :

<http://www.belfort.cci.fr/fr/accueil/normes-obligations-reglementaires/environnement-securite/la-gestion-dune-pandemie-grippale.html>

Textes réglementaires :

Agréments :

Arrêté du 9 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2008 portant agrément d'organismes habilités à procéder au contrôle de l'aération et de l'assainissement des locaux de travail

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020870033&dateTexte=&categorieLien=id>

Sécurité - Synthèse des textes réglementaires

Relevé analytique des textes officiels relatifs à l'hygiène et la sécurité parus en juin 2009

[http://www1.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Pdf%20ActuJuridiquetxtOffJuin2009/\\$File/ActuJuridiquetxtOffJuin2009.pdf](http://www1.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Pdf%20ActuJuridiquetxtOffJuin2009/$File/ActuJuridiquetxtOffJuin2009.pdf)

A suivre / A lire / A voir :

Un site pour des solutions pratiques en termes de prévention

L'OPPBTB propose un catalogue de solutions et d'outils pratiques et vous aide à établir votre plan d'action prévention. Cette base de données est consultable en ligne.

www.spoth-btp.fr

Accident du travail / Maladie professionnelle : modification de la procédure de reconnaissance

La procédure de reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT-MP) sera modifiée en janvier 2010 par décret en date du 29 juillet 2009.

Le but: clarifier les règles afin de limiter le nombre de contentieux «de forme» engagés par les entreprises sur le conseil d'avocats spécialisés et qui creusent le trou de la Sécu

Décret n° 2009-938 du 29 juillet 2009 relatif à la procédure d'instruction des déclarations d'accidents du travail et maladies professionnelles

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020915647&dateTexte=&categorieLien=id>

Risques routier : un carnet de suivi des véhicules utilitaires légers (VUL)

Une des mesures de prévention de l'accident de la route au travail consiste à mettre en place, dans l'entreprise, un carnet de suivi par véhicule. Cette mesure permet d'améliorer l'état du parc de véhicules et de réduire le risque de panne, tout en participant ainsi à la bonne image de marque de l'entreprise. Le carnet de suivi permet au chef d'entreprise comme aux conducteurs, par l'engagement et l'application de chacun à renseigner le document, de s'assurer du bon état des véhicules qui partent en mission.

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParIntranetID/OM:Document:2CB1FB706299395DC12575FB002D59D9/\\$FILE/Visu.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParIntranetID/OM:Document:2CB1FB706299395DC12575FB002D59D9/$FILE/Visu.html)

Bruit - Exposition au bruit : 3 calculettes pour faciliter le mesurage

L'INRS propose 3 outils pratiques pour faciliter l'évaluation et le mesurage de l'exposition au bruit des salariés. Ces calculettes permettent d'évaluer la protection réelle des protecteurs individuels contre le bruit (PICB), d'estimer l'exposition quotidienne à partir de plusieurs phases d'exposition et enfin de réaliser les calculs requis par la nouvelle norme sur la détermination de l'exposition au bruit en milieu de travail.

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Breve%203%20Calculettes%20Mesurage%20Bruit/\\$File/Visu.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Breve%203%20Calculettes%20Mesurage%20Bruit/$File/Visu.html)

Base de données ATEX

L'INRS a mis en ligne une base de données. CarAtex (caractéristiques ATEX) donne des informations sur l'inflammabilité et l'explosivité des substances.

CarAtex se compose de deux bases de données indépendantes :

- une base consacrée aux gaz et vapeurs, produite et diffusée par l'INRS, donnant des informations sur plus de 1000 substances
- une base consacrée aux poussières, produite en Allemagne et diffusée par le DGUV - Deutsche Gesetzliche Unfallversicherung. L'INRS en a assuré la traduction en français. Cette base sera disponible à l'automne 2009.

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Rubrique9o/\\$File/Visu.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Rubrique9o/$File/Visu.html)

3. ECO-CONCEPTION :

✚ Eco-conception - Eco-emballage - nouveau barème 2010

En 2010 le barème de l'éco-participation est révisé. Depuis 2004, celui-ci n'avait pas connu de modifications. L'objectif est de jouer un rôle d'alerte auprès des entreprises qui mettent les emballages sur le marché, et par conséquent opter pour l'éco-conception. Il y aura une hausse de 25 % de la contribution par rapport au poids (acier, aluminium, papier, carton, plastique, verre...) De plus, pour les emballages les plus perturbateurs au recyclage, il y aura une majoration de 25 % en plus. (ex : bouchon céramique)

Source : Newsletter Pôle Eco-conception N°2009/003

<http://www.ecoemballages.fr/>

✚ Eco-conception - Emballages perturbateurs du circuit de recyclage

Le CEREC (Comité d'Evaluation de la Recyclabilité des Emballages papier-Carton) se propose d'étudier pour une entreprise qui en fait la demande, la recyclabilité d'un ou plusieurs emballages d'une gamme existante ou en lancement. Il s'agit de vérifier si l'emballage considéré ne perturbe pas la chaîne du recyclage et, si nécessaire, de proposer des pistes d'amélioration.

Le COTREP (Comité Technique pour la Recyclabilité des Emballages Plastiques) constitue l'équivalent pour les emballages plastiques.

www.cerec-emballages.fr

www.cotrep.fr

✚ Eco-conception - Exigences d'efficacité énergétique

La Commission européenne a adopté quatre règlements en matière d'écoconception visant à améliorer l'efficacité énergétique des moteurs électriques industriels, des circulateurs, des téléviseurs, des réfrigérateurs et congélateurs. Ces règlements fixent des exigences d'efficacité énergétique qui entraîneront des économies d'énergie d'environ 190 TWh par an d'ici à 2020, soit l'équivalent de la consommation d'électricité annuelle combinée de la Suède et de l'Autriche.

JOUE n° L191 du 23 juillet 2009

1. Règlement (CE) no 640/2009 de la Commission du 22 juillet 2009 portant application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences relatives à l'écoconception des moteurs électriques

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:191:0026:0034:FR:PDF>

2. Règlement (CE) no 641/2009 de la Commission du 22 juillet 2009 portant application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences d'écoconception applicables aux circulateurs sans presse-étoupe indépendants et aux circulateurs sans presse-étoupe intégrés dans des produits

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:191:0035:0041:FR:PDF>

3. Règlement (CE) no 642/2009 de la Commission du 22 juillet 2009 mettant en œuvre la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences relatives à l'écoconception des téléviseurs

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:191:0042:0052:FR:PDF>

4. Règlement (CE) no 643/2009 de la Commission du 22 juillet 2009 portant modalités d'application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux appareils de réfrigération ménagers

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:191:0053:0068:FR:PDF>

Eco-conception - Eco-label européen

Décision de la Commission du 9 juillet 2009 établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique communautaire aux **articles chaussants**

JOUE n° L196 du 28 juillet 2009

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:196:0027:0035:FR:PDF>

Décision de la Commission du 9 juillet 2009 établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique communautaire aux **services de camping**

JOUE n° L196 du 28 juillet 2009

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:196:0036:0058:FR:PDF>

Décision de la Commission du 9 juillet 2009 établissant les critères d'attribution du label écologique communautaire aux **produits textiles**

JOUE n° L197 du 29 juillet 2009

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:197:0070:0086:FR:PDF>

Décision de la Commission du 9 juillet 2009 établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique communautaire **au papier hygiénique, au papier de cuisine et autres produits en papier absorbant à usage domestique**

JOUE n° L197 du 29 juillet 2009

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:197:0087:0095:FR:PDF>

Décision de la Commission du 9 juillet 2009 établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique communautaire aux **services d'hébergement touristique**

JOUE n° L198 du 30 juillet 2009

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:198:0057:0079:FR:PDF>

Décision de la Commission du 13 août 2008 établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique communautaire **aux peintures et aux vernis d'extérieur**

JOUE n° L181 du 14 juillet 2009

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:181:0027:0038:FR:PDF>

Décision de la Commission du 13 août 2008 établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique communautaire **aux peintures et vernis d'intérieur**

JOUE n° L181 du 14 juillet 2009

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:181:0039:0048:FR:PDF>